

Rapport de la République du Congo sur la viande de brousse



Plan du travail

Introduction

- 1- Contexte de révision des textes législatifs et réglementaires;
- 2- Processus de tenue d'une bonne gestion de la viande de brousse dans les concessions forestières;
- 3- Mesures de gestion durable prise par la tutelle au plan général ;
- 4- Nécessité de création des USLAB dans les concessions forestières;
- 5-Assurance du bon fonctionnement d'une USLAB;
- 6- Quelques résultats LAB d'une USLAB;
- 7 –Dispositions prises contre ce fléau au plan national;
- 8- Difficultés.
- 9- Conclusion

INTRODUCTION

En rapport avec les dispositions de la conférences des parties à sa 11^{ème} session (Gigiri 2000) relative à l'établissement du groupe de travail CITES sur la viande de brousse, la République du Congo, comme les autres pays de la sous région, œuvre depuis là, sur la recherche des solutions sur le problème du braconnage et du commerce illicite de la viande de brousse qui, constituent une menace majeure pour la faune sauvage à tous les niveaux.

Ainsi le gouvernement dans la lutter contre ce fléau très récurant , a mis au point quelques dispositions dont les plus importantes ont été:

1-REVISION DU CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

Il n'est pas aisé d'aborder le problème de viande de brousse sans parler des textes qui régissent sa gestion pour ce faire, le Congo a abrogé

L'ancien cadre législatif et réglementaire, vieux d'un quart de siècle qui a été remplacé par un nouveau texte législatif, la loi 37-2008 sur la faune et les Aires Protégées promulguée le, 28/02/2008.

Dans son contenu, cette nouvelle loi, a mis en exergue:

- la question de gestion participative et intégrée des ressources naturelles avec l'impliquation de l'Etat, des populations, opérateurs économiques, ONG de conservation de la faune et associations;
- La création des ranches et fermes d'animaux sauvages
- la gestion durable de la biodiversité par la tenue régulière des programmes d'aménagement des Aires Protégées et des UFA concedées avec un zonage déterminant des zones de protection.

- La conservation des espaces par la création des AP (parcs nationaux , réserves naturelles intégrales, réserves de faune communautaires, réserves spéciales, ou sanctuaires de faune et des zones d'intérêt cynégétique) dont le fonctionnement concourt à une gestion durable de la faune.
- La mise en place des mesures spécifiques visant à assurer un meilleur suivi des espèces animales migratrices dans les AP frontalières.

2- La tenue d'une bonne gestion de la viande de brousse dans les concessions forestières

L'administration forestière reconnaissant que l'exploitation du bois d'œuvre et la forte demande en viande de brousse des bases vies et agglomérations sont les principales causes à l'origine de la pression humaine sur la faune a mis en place de façon concerté dans les concessions forestières, des projets de gestion de la faune avec les sociétés forestières , les ONG de conservation de la faune et les populations riveraines .

Ces projets, ont donné lieu à la création des USLAB qui ont pour devoir principale, la réduction de la circulation de la viande de brousse et autres produits de faune vers les grands centre urbains.

Dans les autres engagements de l'administration forestière à réduire ce fléau, un certains nombre de dispositions ont été prises; il s'agit de:

- doubler d'effort dans le contrôle de la circulation des produits de chasse dans les aéroports et sur les routes nationales ;
- encourager la pratique des activités alternatives dans les zones dont la faune subit une forte pression (élevage ovins, porcin, poulet , pisciculture, importation des bœufs, ouverture des chambres froides dans les concessions forestières).
- encourager progressivement en campagne, la création d'autres débouchés comme l'ouverture des chantiers d'Etat (construction des routes , villages agricoles etc.; et autres AGR capables de regorger une forte main d'œuvre valide).

3- La prise des mesures cohérentes de gestion durable de la faune

- Création d'une agence de gestion et de conservation de la faune;
- Multiplication dans les concessions forestières, du nombre des Unités de surveillance et de lutte anti-braconnage USLAB;
- Renforcement des effectifs du personnel technique dans les aires protégées;
- Création d'un nombre important de brigades forestière;
- Tenue de bons rapports avec les autres parties pour la gestion des AP frontalières.

4- La nécessité des USLAB dans les concessions forestières

- Application de la législation sur la faune dans les UFA concédées par;
- lutte contre la pratique « aveugle » de la chasse au piège à câble métallique , arme de guerre, explosif et autres;
- prioriser la chasse de subsistance pour la population locale selon les droits d'usage prévus par la loi;
- Suivi et contrôle du transport, du commerce de la viande de brousse sur l'ensemble de l'UFA d'une base vie à une autre.
- Faire respecter la protection des espèces intégralement protégées et plus particulièrement lutter activement contre le braconnage des éléphants et le commerce de l'ivoire ;

- Procéder aux constats d'infractions, à la redaction des pv. et au montage des procédures de poursuites judiciaires contre tout contrevenant .

NB. dans les concessions forestières aménagées, les USLAB tiennent le volet protection à coté des autres volets d'activités qui assurent l'éducation environnementale, la vulgarisation de la loi sur la faune et les AP, les activités alternatives à la chasse, le monitoring écologique et socioéconomique.



5- L'assurance du bon fonctionnement d'une USLAB

- Les USLAB aujourd’hui sont présentes dans toutes les concessions forestières aménagées du nord Congo. Elles sont tenues par une équipe d’éco-gardes recrutés sur place et dirigées par des agents des Eaux et Forêts assermentés.
- Le fonctionnement de ces unités fait l’objet d’un partenariat entre l’Etat, l’industriel exploitant et l’ONG de conservation de la faune WCS.
- Chaque partenaire y apporte ce qui lui revient suivant les dérogations du protocole d’accord signé entre les trois parties.

- Le Gouvernement y apporte le personnel technique de coordination et d'encadrement, les moyens matériels et financiers, assure la formation et le recyclage paramilitaire des éco gardes.
- La société industrielle d'exploitation y apporte les moyens roulant , carburant et lubrifiant , construction des infrastructures de contrôle de la circulation des produits et moyens de chasse , peut contribuer à la rémunération de quelques éco gardes.
- L'ONG de conservation de la Faune à qui revient la recherche des financements au près des bailleurs de fonds, assure le fonctionnement de toutes les opérations de terrain, les salaires et primes des éco gardes et veille à leur soins médicaux.

Exemple d'une Unités de Surveillance et de Lutte Anti-braconnage :

**Pour une gestion rationnelle de la faune dans les concessions
forestières de la CIB**



La première USLAB a été celle de la société industrielle de bois CIB, mise en place dans les années 1999 à 2000 à Kabo pour assurer le contrôle des UFA Kabo, Pokola, Loundoungou, situées de façon contigüe , dans les départements de la Sangha et de la Likouala, au Nord Congo.

Cette USLAB forte de 32 éco-gardes, est dirigée par un coordonnateur suivi d'un chef de brigade et de deux chefs de patrouilles, tous agents des eaux et forêts assermentés.

Les éco gardes sont des auxiliaires des aux et forêts qui sont autorisés à la prestation de serment .

Cérémonie de prestation de serment



Les écogardes sont des auxiliaires des eaux & forêts:

- Ils peuvent établir des Constats d'infraction
- Assermentés, il peuvent dresser des procès verbaux

6-Résultats des opérations de surveillance et de lutte anti-braconnage en 2010

Saisies obtenues.

- Pièges à câble métallique: 14 642
- Arme de petite chasse: 107
- Arme de guerre :4
- Arme de grande chasse: 1
- Ivoire :18

- **Produits périssables saisis : espèces intégralement protégées:**
- Eléphant 8 Colis
- Pangolin géant 4 gibiers
- Bongo 3 gibiers
- Léopard 1 gibier
- Chimpanzé 2 gibiers
- Gorille 2 gibiers
- Cercocèbe agile 1 gibier
- Nbre de PV dressés: 104
- Nbre de délinquants poursuivis en justice: 3

7- Problématique de la viande de brousse sur l'ensemble du territoire

- En dehors des Aires protégées et des UFA ou concessions forestières disposant d'un système cohérant de gestion, les activités de surveillance et de lutte contre le braconnage sur l'ensemble du territoire est assurée par les directions départementales de l'économie forestière et leurs brigades .
- Ces sites malheureusement ne disposent pas toujours d'un nombre suffisant d'agents.

8- Difficultés dans la gestion de la viande de brousse

- Insuffisance du personnel de terrain;
- Niveau élevé de la corruption dans les postes de contrôle;
- Manque de financement pour le soutien des campagnes de vulgarisation et de sensibilisation de la loi sur le terrain;
- Faiblesse des services judiciaires dans la condamnation des délinquants.
- Multiplication des voix de sortie et moyens de transport des produits de chasse.
- Absence d'une franche collaboration avec les différentes sociétés de transport des personnes et des biens;
- manque de concertation conséquente entre, la tutelle et les autres ministères du territoire et du commerce sur la fixation d'un quota annuel de fabrication de cartouches de chasse.

9- Conclusion

Le problème de gestion de la viande de brousse dans notre pays est un fléau très récurant dont l'attention ne doit pas concerner le seul ministère de tutelle; Ainsi pour mieux parler de la lutte contre celui-ci, un apport interministériel est nécessaire être la tutelle et les Ministères, de l'intérieur, du Commerce et des finances.

JE VOUS REMERCIE